

Dans les tranchées du ministère Entretien avec Jean-Paul L'Allier et Denis Vaugeois

Daniel Latouche

Number 303, Spring 2014

Politiques culturelles, l'héritage de Georges-Émile Lapalme

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/71391ac>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Collectif Liberté

ISSN

0024-2020 (print)

1923-0915 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Latouche, D. (2014). Dans les tranchées du ministère : entretien avec Jean-Paul L'Allier et Denis Vaugeois. *Liberté*, (303), 32-38.

DANS LES TRANCHÉES DU MINISTÈRE

Entretien avec Jean-Paul L'Allier et Denis Vaugeois

Comment fonctionne un ministère de la Culture ? Quels en sont les enjeux, les défis ? Comment défend-on un projet de loi face au Conseil du Trésor ?
Liberté a rencontré deux anciens titulaires du poste.

DANIEL LATOUCHE

DEPUIS LA CRÉATION DU MINISTÈRE DES AFFAIRES CULTURELLES EN 1961, le Québec a connu vingt-trois ministres de la Culture qui ont eu en moyenne une longévité de vingt-huit mois. Deux ministres l'ont été à plus d'une reprise. Si on exclut les quatre, dont Jacques Parizeau, qui n'ont exercé ces fonctions que quelques mois, on arrive à une longévité moyenne de près de trente-trois mois, une période relativement longue, du moins par rapport à l'image qu'on peut avoir de ce poste. Onze de ces vingt-trois titulaires ont été des femmes, certaines assez longtemps : Lise Bacon, Liza Frulla (quatre ans) et Christine Saint-Pierre (cinq ans).

Une autre particularité de ce ministère demeure ses nombreux changements de nom. Il a porté celui de ministère des Affaires culturelles de ses débuts en 1963 jusqu'en 1993 où il devient le ministère de la Culture et des Communications, résultat de la fusion de deux ministères distincts, bien que, de 1970 à 1993, pas moins de six ministres de la Culture aient également été ministre des Communications. S'il devient le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine en 2007, en septembre 2012, lors de l'assermentation du ministre Maka Kotto, il redevient celui de la Culture et des Communications. En fait, seule Liza Frulla, entre le 1^{er} janvier 1993 et le 1^{er} janvier 1994, aura été ministre d'un ministère connu sous le seul nom de ministère de la Culture.

Dernière remarque : le mot « culture » est présent dans la nomenclature ministérielle depuis 1961. On ne peut pas en dire autant de ministères comme ceux du Développement économique, du Développement régional, de l'Éducation et de la Science, des Ressources naturelles, de la Faune.

Avec l'Éducation, les Finances, la Santé et les Transports, la Culture est une composante plutôt stable du paysage ministériel du Québec.

Denis Vaugeois a été ministre des Affaires culturelles du 28 février 1978 au 30 avril 1981 et Jean-Paul L'Allier du 5 août 1975 au 26 novembre 1976, le premier pour le Parti québécois et le second pour le Parti libéral du Québec.

JEAN-PAUL L'ALLIER Je suis arrivé assez tardivement au ministère des Affaires culturelles, soit en août 1975, et j'ai occupé le poste jusqu'en novembre 1976, alors que le Parti libéral perd le pouvoir et que je suis moi-même battu dans mon comté de Deux-Montagnes.

Après l'élection de 1970, Robert Bourassa me convoque à son bureau et m'offre le poste de ministre des Communications. Quand tu as trente et un ans, que tu es fraîchement élu, sans grande attache avec le parti, tu ne réfléchis pas longtemps et tu dis oui. Lorsque le premier ministre me demande plus tard de prendre le ministère des Affaires culturelles, c'est Denis Hardy qui en est le ministre depuis notre réélection de 1973. Il a succédé à François Cloutier et Marie-Claire Kirkland, qui ont occupé le poste à partir de 1970. Je n'ai pas besoin de vous dire que, dans l'équipe libérale des années 1970, on ne se bousculait pas pour s'occuper de culture, moins en tout cas que pour s'occuper d'économie.

Disons qu'après Jean-Noël Tremblay, ministre de la Culture sous le gouvernement de l'Union nationale de Daniel Johnson, les ministres Cloutier, Kirkland et Hardy – mon prédécesseur immédiat – ont pu représenter un « vent de fraîcheur » comme on disait à l'époque, mais ils n'étaient quand même pas en phase avec l'ère post 68, la

contestation, les artistes dans la rue et tout le truc. Non pas que j'étais un grand spécialiste de la jeunesse, mais je savais quand même ce qui se passait.

LIBERTÉ Mais connaissiez-vous quelque chose aux « affaires culturelles » ?

JEAN-PAUL L'ALLIER En fait, oui. De 1962 à 1965, j'enseignais le droit à l'Université d'Ottawa et j'aurais sans doute pu continuer à le faire, mais j'avais le goût d'aller voir ailleurs. J'ai donc accepté un poste à l'ACDI, pour laquelle j'ai dirigé au Maroc un centre de recherche en administration. En 1966, à mon retour au Québec, Georges-Émile Lapalme me fait venir à son bureau et m'offre de devenir le premier directeur du Service de la coopération avec l'extérieur de son ministère. J'ai alors vingt-huit ans. J'accepte et, avant même que je me rende compte que je suis directeur d'un service qui n'existe pas et où tout reste à faire, voilà que l'Union nationale arrive au pouvoir.

Lorsque j'arrive dans mon nouveau bureau, je constate qu'il est vide, absolument vide : pas un seul dossier en attente, pas de montagne de documents ou de projets en cours. Rien.
— Jean-Paul L'Allier

Cette fois, je suis convoqué chez le ministre Tremblay qui, sans même me regarder, me dit du ton cassant qui était le sien : « Je suppose que vous êtes une nomination politique. » J'ai compris que ma carrière de fonctionnaire de la Culture ne me mènerait pas bien loin. Je serais sans doute mort sur une tablette du ministère s'il n'y avait eu l'Expo. On m'offre le poste de coordonnateur des visites de chefs d'État pour le gouvernement du Québec. Quelques mois plus tard, le premier ministre Daniel Johnson me demande de mettre sur pied l'Office franco-québécois pour la jeunesse, dont je m'occuperai comme secrétaire général et ensuite comme ministre responsable.

En fait, durant ces années, mon lien avec la culture, c'est surtout au niveau des communications qu'on le trouve. Je pense que c'était aussi la façon de voir de Daniel Johnson. C'est quand même lui qui redonne vie à Radio-Québec, et on a oublié aujourd'hui que, pendant plusieurs années, Radio-Québec était tout ce que tu pouvais capter dans certaines régions du Québec si tu n'avais que tes bonnes vieilles oreilles de lapin. De 1970 à 1975, on a vraiment mis le paquet sur les communications en installant des bureaux dans toutes les régions du Québec, des sortes d'antennes qui

devaient permettre aux citoyens de se faire entendre. Malheureusement, par la suite, on a changé l'orientation de ces antennes régionales, qui sont devenues autant de porte-voix des gouvernements du Québec auprès de la population.

LIBERTÉ Et les Affaires culturelles dans tout cela ?

JEAN-PAUL L'ALLIER En 1975, Robert Bourassa décide de m'envoyer aux Affaires culturelles, où je prends la place de Denis Hardy, qui lui-même passe au ministère des Communications. Pour le premier ministre, il était important de nommer quelqu'un aux Communications qui n'ait pas été au cœur de la bataille du câble contre Ottawa, alors qu'aux Affaires culturelles, il fallait mettre en poste une personne qui serait capable de réparer les ponts avec la clientèle naturelle du ministère, une clientèle en grande partie péquiste, nationaliste et que le Parti libéral, même avec ses cent deux députés élus à l'élection de 1973, avait tendance à oublier. Rappelez-vous que le premier ministre des Affaires culturelles de Robert Bourassa, François Cloutier, était aussi ministre de l'Éducation, et que le gros de son temps et de son énergie allait plutôt à ce ministère qu'à l'ancienne « bébelle » à Lapalme, comme on avait appelé le ministère à ses débuts.

Lorsque j'arrive dans mon nouveau bureau, je constate qu'il est vide, absolument vide : pas un seul dossier en attente, pas de montagne de documents ou de projets en cours. Rien. Je rencontre aussi les cadres supérieurs du ministère. Guy Frégault, le sous-ministre en titre qui a présidé à la mise sur pied du ministère entre 1961 et 1966 et qui est revenu aux Affaires en 1970, est sur son départ et plutôt dépité de son passage. L'année suivante, il devait même publier un livre au titre évocateur, *Chronique des années perdues*. Tous les autres cadres sont aussi de très haut niveau, chacun dans sa spécialité. On peut difficilement imaginer



une équipe plus compétente pour ce qui est du théâtre, de la musique, du livre, des musées. Le seul problème est que chacun travaille dans son coin sans grande cohérence d'ensemble et, surtout, sans plan d'action. Il faut dire que dans les années soixante, en matière de culture, tout était à faire et que chaque innovation constituait en soi une amélioration. Mais au milieu des années soixante-dix, ce n'est plus le cas.

Avec mon équipe – et je reviendrai sur cette notion d'équipe –, on décide donc de produire un livre vert sur la culture avec l'idée d'en faire un livre blanc ultérieurement. Nous avons deux idées en tête : d'abord établir une sorte de cadre pour déterminer l'action future du ministère et insuffler un dynamisme à cette action; ensuite, il s'agissait de consulter le monde culturel et la population en général, quelque chose qui n'avait jamais vraiment été fait, surtout pas dans le domaine culturel.

Quelle aventure ce fut ! J'avais informé mon équipe que j'allais rédiger moi-même le document, de la première à la dernière ligne, et que j'attendais d'eux qu'ils fassent des critiques et des commentaires sur les différents chapitres. Je pense que le groupe de fonctionnaires avec lesquels je travaillais n'était pas très habitué à voir un ministre qui rédige lui-même une politique.

Finalement, je pense qu'on a fait du bon travail et qu'on a pu réussir une œuvre collective. Le pari de proposer une direction à l'action culturelle du gouvernement du Québec, qui plus est à un gouvernement dirigé par un parti qui n'appréciait guère la culture, a pu être gagné parce que nous propositions une vision où tous les secteurs du ministère, la musique, les arts visuels, les conservatoires, le patrimoine se sentaient à l'aise et parce que nous propositions de construire sur ce qui existait déjà. Plusieurs des thèmes traités dans le document avaient d'ailleurs déjà été abordés dans le livre blanc de Pierre Laporte, rédigé en 1965. Par exemple, l'intégration des arts plastiques à l'architecture, le soutien aux librairies, la création du Musée de l'Homme à Québec, une loi sur le cinéma. En fait, un bon ministre de la Culture au Québec et sans doute ailleurs est celui qui se montre capable de réaliser ce que ses prédécesseurs ont annoncé et qui souvent n'a pas pu progresser vu le manque de poids politique du ministère. Pour être certain de bien établir cette continuité et pour démontrer à mes collègues du Conseil des ministres que les choses avaient bien changé depuis les années soixante, j'avais pris la peine d'inclure dans notre livre vert non seulement l'essentiel du livre blanc de Pierre Laporte, mais aussi de larges extraits du *Rapport du tribunal de la culture*¹ dirigé par le sociologue Marcel Rioux de l'Université de Montréal. Je ne partageais pas les idées de ce professeur adepte de la lutte des classes, mais il me semblait important de montrer que, pour une très grande partie du monde culturel québécois, les questions de souveraineté culturelle, un thème cher au premier ministre Bourassa, de l'action culturelle et de la lutte au colonialisme voulaient dire quelque chose de très concret.

POUR L'ÉVOLUTION DE LA POLITIQUE CULTURELLE (PIERRE LAPORTE, 1965)

Le 3 septembre 1964, le ministre des Affaires culturelles, M. Georges-Émile Lapalme, fait parvenir une lettre au premier ministre Jean Lesage dans laquelle il confirme son intention de démissionner. Constamment obligé de se justifier auprès du Conseil de la Trésorerie pour l'engagement de sommes d'une importance parfois ridicule (moins de mille dollars), il ne ménage pas ses mots : « Considérant que je n'ai pas à aller m'expliquer devant un fonctionnaire ignare, mais que c'est à lui de venir s'expliquer devant moi, je crois que le temps est venu de cesser d'user de ce qui me reste d'énergie dans de la paperasse qui d'ailleurs traîne pendant des mois et des mois avant de revenir devant moi pour m'apprendre que j'ai travaillé pour rien. »

Le 18 novembre 1965, le ministre Laporte présente une première version de son livre blanc, dont l'objectif est double : 1) formuler les principes d'une politique culturelle pour le gouvernement du Québec et 2) préciser les moyens qu'il faut déployer pour assurer la mise en œuvre de cette politique.

En arrivant au ministère, le ministre L'Allier constate que, même si ce document n'a jamais fait l'objet d'une décision au Conseil des ministres et n'a jamais été déposé à l'Assemblée nationale, il a servi de cadre d'action pour le ministère au cours des dix années suivantes. S'il choisit de le publier, c'est en partie pour clore le bec à l'ancien ministre (comme quoi même un ministre peut avoir la mémoire longue) des Affaires culturelles, M. Jean-Noël Tremblay, qui n'avait eu de cesse de nier que ce document existait, mais surtout d'exposer les dangers de se donner un outil (un ministère) et une stratégie (celle de Pierre Laporte) sans se donner les moyens, tant législatifs que financiers, pour passer de la parole aux actes. Dans une telle situation, nous dit le livre vert, on se retrouve avec un ministère « introverti », fasciné par sa propre incapacité, fermé aux nouvelles modalités d'expression artistique, incapable de comprendre les nouveaux moyens de communication et de diffusion qui font leur apparition (la câblodistribution), les nouvelles préoccupations culturelles (le patrimoine), l'architecture et l'urbanisme.

LIBERTÉ Et vous, Denis Vaugois, comment êtes-vous devenu ministre des Affaires culturelles sous René Lévesque ?

D.V. D'abord, il faut dire qu'entre-temps, le ministère avait changé de nom pour devenir le ministère de la Culture et des Communications. J'avoue que, venant du milieu économique, j'aimais bien le qualificatif « affaires ». C'est surtout de cette dimension que je me suis occupé.

1 Le rapport a été publié dans le numéro 101 de la revue *Liberté*.

Quand je suis arrivé au ministère, j'ai repris au bond la balle du ministre Louis O'Neil, dont la principale préoccupation avait évidemment été la question linguistique avec la Loi 101 et le livre blanc sur le développement culturel, essentiellement rédigé par le Comité interministériel du développement culturel, avec le ministre Camille Laurin, et Guy Rocher qui agissait en somme comme sous-ministre du docteur Laurin et du Comité.

LE LIVRE BLANC SUR LE DÉVELOPPEMENT CULTUREL (1977)

Le livre blanc du ministre Laurin voulait sortir la culture de son carcan – c'est du moins ainsi qu'on l'imaginait – des affaires culturelles et de la vision classique qu'on pouvait avoir de la vie culturelle (musique, théâtre, musées, littérature). Avec le livre blanc, la culture devient l'ensemble des façons de voir, de penser, de s'exprimer et d'agir d'une collectivité. Il s'agissait de faire de la culture un élément d'un projet de développement collectif.

L'idée n'est pas nouvelle. On la retrouve entre les lignes du livre vert de Jean-Paul L'Allier et surtout dans l'analyse proposée par le *Tribunal de la culture*. Ce qui est nouveau, par contre, c'est de parler de travail, d'emploi, d'urbanisme, d'alimentation (eh oui), de loisirs, d'enseignement, des personnes âgées, d'immigration. À l'époque, le ministre ne manquait jamais une occasion de proclamer qu'une politique de l'emploi ou une politique de santé, ce sont aussi des politiques culturelles.

Ma nomination s'est d'ailleurs faite dans des conditions bizarres. Depuis des jours, on annonçait un remaniement de fond en comble du Conseil des ministres, rien de plus normal après dix-huit mois au pouvoir. J'étais alors adjoint parlementaire du ministre Claude Morin, le ministre des Affaires intergouvernementales.

René Lévesque, comme il l'a souvent dit, détestait faire des remaniements ministériels et, dans son cas, la chose n'était pas facile compte tenu de la qualité de l'équipe dans laquelle il pouvait piger. En bout de piste, le remaniement s'est limité à une seule nouvelle entrée au Conseil des ministres, la mienne. Le lendemain, les journaux ne purent s'empêcher de titrer : «La montagne accouche d'une souris», avec Denis Vaugeois dans le rôle de la souris. Mais au moins, je sortais du purgatoire. Être simple député d'un parti qui débarque au pouvoir peut-être éprouvant. Il faut être sage, s'exprimer avec réserve et dire comme les ministres, qui eux seuls ont le sentiment d'aller dans le sens de l'histoire. Quand tu as des idées et le goût de l'action, c'est pire que le purgatoire, c'est l'enfer.

LIBERTÉ Et comment la souris s'y est-elle pris ?

D.V. La première chose à laquelle tu es confronté quand tu arrives dans un ministère, ce n'est pas tant la politique du ministère ou les grandes orientations du gouvernement; la première chose, ce sont les personnes, ton sous-ministre, les directeurs généraux, les sous-ministres adjoints, bref, les cadres supérieurs de ton ministère. Je savais quelles étaient mes priorités, restait à décider avec qui j'allais pouvoir passer à l'action. Et surtout, je n'allais pas me faire refaire le coup qu'on avait trop souvent fait aux précédents ministres de la Culture et de bien d'autres ministères, celui de se faire torpiller dans le dos par le Conseil du Trésor.

Il faut bien comprendre comment les choses se passent, ou du moins se passaient à l'époque, avec le Conseil. Dès qu'un fonctionnaire quelque part dans un ministère décide d'engager une dépense – payer un fournisseur, accorder une subvention, acheter de l'équipement –, il commence par vérifier si cette dépense est couverte par un programme de dépenses, et ensuite si les fonds sont disponibles; puis il décrit le projet et fait parvenir le tout à son supérieur immédiat qui l'achemine plus haut jusqu'à ce que le document – on l'appelle dans le jargon un CT, sans doute parce que le Conseil du Trésor a des exigences fort pointilleuses sur le format et la façon de présenter ces documents – arrive sur le bureau du sous-ministre. Celui-ci l'approuve et le fait à son tour approuver par le ministre. Ce n'est que par la suite que le document part pour le Conseil où il est de nouveau analysé par des fonctionnaires qui en recommandent ou non l'adoption par le Conseil du Trésor au grand complet, c'est-à-dire un panel de cinq ministres, dirigés par le ministre responsable du Conseil du Trésor.

En général, cela fonctionne assez bien, même si les choses traînent souvent en longueur, car le Conseil ne se réunit qu'une fois par semaine et décide uniquement par consensus. Le problème, c'est qu'il se trouve parfois des fonctionnaires qui ont leur petite idée sur ce que le gouvernement aurait dû inscrire dans son budget et qui vont simplement retoquer votre beau CT avec ses vingt-deux signatures, dont la vôtre comme ministre. Dans les années soixante, un certain Dolbec faisait ainsi la pluie et le beau temps sur les demandes d'autorisation en provenance des Affaires culturelles, au point d'enrager littéralement monsieur Lapalme.

Imaginez un peu la position du ministre lorsque son projet lui revient, n'ayant pas obtenu l'imprimatur du Conseil du Trésor, souvent pour des raisons obscures qui ne lui sont même pas transmises en plus. Pour éviter de me retrouver dans cette situation, j'avais donné instruction à mon sous-ministre d'envoyer les fameux CT directement au Conseil, sans ma signature, en leur disant que je ne signerais qu'une fois reçue leur bénédiction. Inutile de dire que cela n'est pas passé comme une lettre à la poste, surtout quand j'ai signalé au Conseil du Trésor que j'accorderais la plus grande attention à leurs recommandations avant de déterminer si oui ou non je signerais le CT.



À ce qu'on m'a dit par la suite, Camille Laurin, alors ministre d'État au Développement culturel, avait bien ri des résultats de cette bataille de rue. Et René Lévesque aussi, sans doute, puisque quelque temps plus tard il me nommait au Conseil du Trésor, et même vice-président par la suite. Je n'ai plus jamais eu de problème avec le Trésor.

J'ai retenu quelques leçons de cet épisode : d'abord, il faut toujours savoir où est l'argent et ne pas le perdre de vue, ce que Jean-Paul L'Allier avait lui aussi compris puisqu'il siégeait au Conseil du Trésor; ensuite, quand tu es ministre de la Culture, tu dois avoir des alliés, et plus puissants ils sont, mieux c'est. Évidemment, l'appui du premier ministre est important, mais il ne faut pas compter sur lui pour les batailles au quotidien. Le mieux qu'il peut faire, c'est de te donner les outils pour agir (et pour te couler) et aussi de surveiller tes arrières contre ceux qui trouvent que tu en fais trop ou pas assez. En général, les premiers ministres n'ont pas d'idées bien arrêtées sur la culture et ils se méfient des grands schémas et surtout des gouffres sans fond. Pour le ministre, il est important de connaître les dadas du premier ministre. Dans mon cas, c'était facile : monsieur Lévesque s'intéressait aux bibliothèques publiques (et par extension au livre) ainsi qu'aux équipements culturels, en particulier aux musées.

Cela tombait bien, c'était aussi mes deux priorités. Il ne s'agit pas, pour le ministre, de faire plaisir au premier ministre, mais de bien s'assurer que les autres, ses collègues ministres, l'opposition, les journalistes, sachent ce qu'il pense. Je me souviens qu'en 1979, monsieur Lévesque était allé à Toronto en visite officielle et avait répété sur tous les toits qu'en plus d'être venu pour promouvoir son projet de souveraineté-association, il était là pour voir de ses

yeux les succès incroyables de Toronto en matière d'équipements culturels. Il était même allé visiter le Science Center. Quelques mois plus tard, alors que nous avons décidé de faire siéger la Commission parlementaire des affaires culturelles à Toronto (alors que tout le monde s'attendait à nous voir débarquer à Paris), on parlait encore de cette visite.

Mais mon meilleur allié comme ministre de la Culture n'était nul autre que Jacques Parizeau, le ministre des Finances. Avec lui, c'était oui ou non et tu savais immédiatement ce qu'il pensait. Il approuvait la plupart de nos projets et avait même accepté de nous accorder la plus importante marge discrétionnaire de tous les ministères, cinquante mille dollars à l'époque. Les fonctionnaires du Conseil du Trésor et certains de mes collègues ont dû l'avoir longtemps en travers de la gorge, celle-là.

C'est en regardant monsieur Parizeau agir avec Ottawa que j'ai pu mettre en application mon principe de ne jamais perdre l'argent des yeux. Dans un régime comme le nôtre, l'argent se trouve à deux endroits : dans les autres ministères et à Ottawa. En ce qui concerne les ministères, la stratégie est facile et tous les ministres de la Culture y ont recours. Il s'agit de sauter sur la moindre occasion, surtout lorsqu'il est question de nouveaux programmes mis sur pied pour réagir à une situation de crise, pour faire financer par un autre ministère certaines de vos propres priorités. Je me souviens d'un programme spécial de création d'emplois mis sur pied au moment de la grave crise économique du début des années quatre-vingt – le programme ose, Opération solidarité économique, sans doute. Les ministres Pierre-Marc Johnson et Pierre Marois, pourtant deux alliés naturels, se chamaillaient pour savoir qui devait diriger le programme. On avait évidemment oublié d'inclure les employés du monde de la culture parmi les travailleurs éligibles. J'en fis une crise au Conseil des ministres et le premier ministre me donna deux semaines pour arriver avec une proposition. Aussitôt dit, aussitôt fait, et je pense qu'on avait déjà commencé à débloquer les fonds pendant que les deux autres discutaient encore.

LIBERTÉ On ne vous connaissait pas comme un batailleur de rue.

D.V. Oui, il y a de ces grandes batailles qui vous laissent la satisfaction d'avoir accompli quelque chose et d'avoir fait avancer le dossier, et puis il y a ces autres combats qui, trente ans plus tard, vous font encore sourire. C'est le cas de la loi du 1 % – une très bonne loi qui date de 1961 – et qui prévoit qu'un pour cent du budget de construction d'un édifice public soit consacré à l'installation d'une œuvre d'art. En 1979, la loi a été modifiée sans que personne y porte trop attention, pour inclure non plus seulement les édifices, mais l'aménagement de certains lieux. Et c'est ainsi que le ministère sans doute le plus réfractaire à toute préoccupation artistique ou esthétique, le ministère des Transports, s'est vu obligé de payer pour des aménagements et pour des fouilles archéologiques.

Je vous ai dit plus tôt que mes deux priorités en arrivant au ministère étaient les bibliothèques et le livre d'une part et les musées d'autre part. Pour ce qui est des musées, le déblocage n'est vraiment venu que durant le deuxième mandat du PQ et plus tard dans les années quatre-vingt et quatre-vingt-dix. Dans les années soixante-dix, on en était encore à se demander quoi faire avec le Musée du Québec sur les Plaines, une sorte de «Débaras officiel», de même qu'où mettre la collection ethnologique de l'historien Lionel Séguin à Trois-Rivières. Autant j'étais en faveur de la création d'un musée important à Trois-Rivières, un musée centré sur l'ethnologie, autant je m'objectais à l'idée de faire un musée autour de la collection d'un seul homme, fût-il Lionel Séguin.

Il faut aussi une bonne dose d'humilité pour réussir à faire adopter une loi.
— Denis Vaugeois

Nous avons eu plus de succès avec les bibliothèques, particulièrement avec la Loi sur le livre déposé le 19 juin 1979. Je ne vais pas raconter de nouveau les péripéties entourant cette loi – vous n'avez qu'à regarder ce que j'ai écrit là-dessus² –, je voudrais cependant souligner un point qui me semble crucial lorsqu'on veut faire adopter une loi qui, comme on l'espère toujours, va faire changer les choses. Il est toujours important de garder le cap sur l'essentiel. Cela veut dire savoir où l'on va, savoir se tenir debout et savoir aussi faire des compromis sur ce qui n'est pas essentiel. Par exemple, dans la Loi sur le livre, l'essentiel, c'était cette idée que non seulement les librairies, mais aussi les maisons d'édition et les distributeurs seraient désormais assujettis à la règle du cent pour cent de propriété québécoise. Celle-là, nos amis Français ne l'ont pas pris, et il n'y a rien qui ne s'est pas écrit et dit, ouvertement ou en coulisse, contre une loi qui, disaient-ils, avait des relents de l'Union soviétique et les forçait à sortir du Québec. Cette exigence ne souffrait aucun compromis. Des compromis, il a cependant fallu en faire dans le dossier du livre scolaire et l'obligation pour les institutions d'enseignement de passer par les librairies agréées pour leurs achats de manuels scolaires, en échange d'une remise. Pour obtenir l'abolition de cette remise datant d'un autre âge, il a fallu permettre aux institutions de s'approvisionner là où elles le voulaient au prix qu'elles pouvaient obtenir tout en leur promettant d'augmenter d'environ quinze pour cent, soit le montant de la remise, leur budget consacré à l'acquisition de livres.

Il faut aussi une bonne dose d'humilité pour réussir à faire adopter une loi. Un trop gros ego vous empêche de garder le cap sur l'essentiel. Ainsi, j'ai précieusement conservé les commentaires reçus du comité ministériel permanent sur la culture, présidé par Camille Laurin, à notre première

version du livre blanc sur le livre. Il faut dire que, quand Guy Rocher et Fernand Dumont révisent votre copie, il y a des chances que le niveau soit élevé. Et il l'était, et ce, d'autant plus que nous étions habitués aux commentaires souvent non pertinents du Conseil du Trésor. Imaginez un peu. Vous travaillez pendant plusieurs semaines sur un texte et voici ce qu'on vous fait remarquer :

La facture du présent projet de loi n'est pas en concordance avec les principes et la méthodologie du mémoire, lequel est bien structuré d'ailleurs. Le projet de loi apparaît même contraire aux objectifs poursuivis par le ministre (...).

On observe une différence dans le style entre le présent projet et l'avant-projet qui était plus dépouillé, plus limpide, moins dirigiste (...).

On signale le trop grand nombre d'articles qui constituent des redondances, des redites ou jugés inutiles³.

Imaginez un peu : vous êtes vous-même dans le monde de l'édition, vous avez publié plusieurs livres, dont des manuels scolaires, vous êtes un passionné de livres et vous vous faites dire que votre loi est mal écrite, truffée de redites et de contradictions, il faut un certain sens de l'abnégation pour reprendre ce qui doit être repris.

Deux mois plus tard, la nouvelle version était adoptée par le Conseil des ministres. Les choses étaient-elles plus simples à l'époque qu'aujourd'hui ? Je ne le crois pas. Imaginez un peu la situation en 1979. Nous sommes en plein débat préférendaire, nous allons donc avoir besoin de la neutralité bienveillante des Français. Et voilà que le ministre de la Culture y va d'une loi qui enrage littéralement tout le monde littéraire français, qui ne se prive pas de faire intervenir consuls, éditeurs et diplomates. Je peux vous dire que cela a joué dur.

L'important dans ces situations, ce n'est pas tant de détruire un à un les arguments de vos adversaires, mais d'utiliser leurs propres arguments pour justifier votre position. Et puis, on doit aussi reconnaître qu'on ne peut pas tout faire et qu'il faut en laisser pour les autres générations. Cela m'amène à vous parler des débats actuels sur le prix du livre. Au milieu des années soixante-dix, alors que nous avons tous les deux été ministres de la Culture, cette question n'était tout simplement pas à l'ordre du jour. Elle sera cependant d'actualité dès les années quatre-vingt-dix, et il est surprenant de constater tout le temps que cela a pu prendre pour que le gouvernement du Québec accouche enfin d'une loi. Pourtant, je ne me souviens pas d'une mesure qui ait jamais joui d'un tel consensus dans le monde culturel. **L**

Conseiller constitutionnel du premier ministre René Lévesque dans les années soixante-dix, Daniel Latouche a été professeur de sciences politiques à l'Université McGill, chroniqueur au *Montréal-Matin* et au *Devoir* et Directeur de recherche à l'INRS. Depuis 2007, il agit comme consultant pour le compte des grandes agences d'appui au développement international, dont les Nations Unies, principalement pour l'Afrique.

² Entre autres dans *L'amour du livre*, Québec, Septentrion, 2005. (Note de la rédaction)

³ Tiré de Denis Vaugeois, *L'amour du livre*, Québec, Septentrion, 2005, p. 40.